

## AVIS

Contrairement à ce qui a été annoncé la semaine dernière, il n'y aura pas d'ordination à la cathédrale le 28 juin, mais seulement dimanche, le 29.

### LA BIENHEUREUSE MARGUERITE-MARIE



On espérait que la Bienheureuse Marguerite-Marie pourrait être canonisée pour 1904, époque où l'Eglise fêtera le premier centenaire de la proclamation du dogme de l'Immaculée-Conception.

Cette espérance, douce à tous ceux qui vénèrent cette propagatrice du culte du Sacré-Cœur, ne semble pas devoir se réaliser.

La postulation avait préparée l'examen de deux miracles, les procès apostoliques avaient été faits et on allait les présenter officiellement à la Sacrée Congrégation, quand le promoteur de la foi, procédant dans l'intérêt de la cause elle-même à une information préalable sur l'un d'eux : guérison subite d'une arthrite, conçut quelques doutes. Il chercha, enquêta, fit examiner le cas par d'autres médecins et, finalement, avertit le postulateur qu'il agirait prudemment en ne présentant pas ce miracle à l'approbation de la Sacrée Congrégation, car il aurait certainement un échec.

On dit souvent que la Sacrée Congrégation approuve toujours les miracles qui lui sont présentés ; voilà la preuve du contraire. Il faut bien se rappeler en effet qu'il n'y a pas de tribunal au monde si sévère dans l'examen de ces faveurs extraordinaires ; et il suffit d'ailleurs de lire ce qu'en dit Benoît XIV, qui fait autorité en ces matières, pour se convaincre d'une rigueur que beaucoup trouvent excessive. Les anciens disaient que la femme de César ne doit pas être soupçonnée : la Sacrée Congrégation des Rites ne veut pas qu'aucun des miracles qui passent à son tribunal puisse être soupçonné.

### ORDO DES FIDELES

Dimanche, le 29 juin

Fête des SS. apôtres PIERRE et PAUL, double de 1<sup>e</sup> cl ; préf. des apôtres ; mém. du dim. ; dernier Ev. du dim. — Aux II vêpres (ant. *Juravit*) mém. du dim. (ant. *Misereor*).